


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports routiers**
**107<sup>e</sup> session**

Genève, 22 et 23 octobre 2012

**Rapport du Groupe de travail des transports routiers  
sur sa 107<sup>e</sup> session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–2	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3	3
III. Adoption du rapport de la 106 <sup>e</sup> session (point 2 de l'ordre du jour).....	4	3
IV. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour).....	5–9	3
A. Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU.....	5	3
B. Délégations nationales.....	6–8	3
C. Organisations internationales.....	9	4
V. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (point 4 de l'ordre du jour).....	10–15	4
A. État de l'Accord.....	10	4
B. Modification de l'Accord.....	11	4
C. Groupe d'experts de l'AETR.....	12–14	4
D. Mise en œuvre du tachygraphe numérique.....	15	5
VI. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (point 5 de l'ordre du jour).....	16–19	5
A. État de l'Accord.....	16	5
B. Modification de l'Accord.....	17–19	5

VII.	Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) (point 6 de l'ordre du jour).....	20	5
VIII.	Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) (point 7 de l'ordre du jour).....	21–23	6
	A. État de la Convention .....	21	6
	B. Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).....	22	6
	C. Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique .....	23	6
IX.	Facilitation du transport routier international (point 8 de l'ordre du jour).....	24–27	6
	A. Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).....	24	6
	B. Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBus).....	25	7
	C. Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises .....	26	7
	D. Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport.....	27	7
X.	Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau (point 9 de l'ordre du jour).....	28	8
XI.	Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	29	8
XII.	Élection du Bureau (point 11 de l'ordre du jour).....	30	8
XIII.	Dates de la prochaine session (point 12 de l'ordre du jour).....	31	8
XIV.	Adoption de décisions (point 13 de l'ordre du jour).....	32	8
Annexe	Modifications à apporter à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR).....		9

## **I. Participation**

1. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a tenu sa 107<sup>e</sup> session à Genève, les 22 et 23 octobre 2012, sous la présidence de M. B. Oudshoorn (Pays-Bas). Y ont participé les représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants: Allemagne, Belgique, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Étaient aussi représentées les organisations non gouvernementales suivantes: Conseil des Bureaux et Union internationale des transports routiers (IRU).

## **II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

3. Le Groupe de travail des transports routiers a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/SC.1/397).

## **III. Adoption du rapport de la 106<sup>e</sup> session (point 2 de l'ordre du jour)**

4. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa 106<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/SC.1/396).

## **IV. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU**

5. Le Groupe de travail a été informé de l'évolution de la réforme de la CEE, d'une réunion ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie prévue lors de la session de 2013 du Comité des transports intérieurs et des résultats auxquels était parvenu le Comité à sa dernière session.

### **B. Délégations nationales**

6. Les délégations nationales ont fourni des informations sur l'évolution de la situation des transports routiers dans leurs pays respectifs. La Hongrie avait décidé d'instaurer un nouveau système de péage basé sur la distance parcourue, qui remplacerait l'actuelle «vignette» à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et s'appliquerait initialement aux seuls poids lourds. Une procédure d'appel d'offres avait été lancée pour mettre en œuvre le nouveau système, parallèlement à la tenue de consultations avec l'Association hongroise des transporteurs routiers; les revenus provenant de ce nouveau système seraient utilisés conformément à la Directive 1999/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 1999.
7. La Turquie déposerait prochainement ses instruments d'adhésion à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) et à la Convention sur la circulation routière de 1968. Englobant désormais les transports maritimes, le Ministère des transports avait changé de nom pour devenir le «Ministère des transports, des affaires maritimes et des communications».

8. L'Ukraine poursuivait son processus d'adhésion à l'Accord InterBus et envisageait d'adhérer au Protocole à la CMR.

### **C. Organisations internationales**

9. Un représentant de l'IRU a fourni des informations sur: l'évolution mondiale de la situation des transports routiers; les résultats du projet NELTI 3, exécuté en partenariat avec l'Organisation de coopération économique, et le lancement de NELTI 4 dans les pays de la Ligue des États arabes; les efforts déployés par l'IRU pour offrir une formation spécialisée dans le domaine du transport de marchandises dangereuses; l'ouverture d'un nouveau bureau régional de l'IRU au Maroc; et la création d'un groupe de travail de l'IRU sur le transport intermodal.

## **V. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord**

10. Le Groupe de travail a été informé que le Tadjikistan avait adhéré à l'Accord le 28 décembre 2011 et que toutes les Parties contractantes à l'AETR avaient accepté une réserve formulée par la Géorgie lors de son adhésion.

### **B. Modification de l'Accord**

11. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la situation concernant les modifications proposées au paragraphe 5 de l'article 12 et au paragraphe 1 de l'article 14 de l'AETR, qui avaient été approuvées par le Groupe à sa 105<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/SC.1/392, par. 34) et devaient être transmises au Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Le secrétariat n'ayant pu identifier la Partie contractante à l'origine de la proposition, le Groupe de travail a décidé de demander au Groupe d'experts de l'AETR d'examiner la question de la modification des articles 12 et 14 et de se ressaisir de la proposition une fois que d'autres modifications auraient également été décidées. Il a demandé au secrétariat de supprimer ce point de l'ordre du jour de ses futures sessions.

### **C. Groupe d'experts de l'AETR**

12. Le secrétariat a présenté une mise à jour des travaux du Groupe d'experts de l'AETR, s'agissant notamment des deux réunions tenues par le Groupe les 2 mars et 6 juin 2012. Il a également présenté les grandes lignes d'un document de travail décrivant les principales questions et options concernant l'AETR et évoqué une enquête sur les actuels instruments juridiques applicables aux opérations de transport routier et les progrès concernant la reconduite d'un mémorandum d'accord (à savoir la signature d'un complément au mémorandum) entre la CEE et les services de la Commission européenne.

13. De nombreuses délégations ont déploré que les documents du Groupe d'experts de l'AETR ne soient pas tous disponibles dans les trois langues officielles de la CEE, l'absence de tel ou tel document dans telle ou telle langue ne pouvant que freiner la recherche d'un consensus. Une décision effective ne pourrait donc être prise qu'au cours de la session de décembre 2012 du Groupe d'experts.

14. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que les prochaines réunions du Groupe d'experts de l'AETR auraient lieu les 24 octobre et 3 décembre 2012.

#### **D. Mise en œuvre du tachygraphe numérique**

15. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail des progrès réalisés dans la mise en œuvre du tachygraphe numérique. Quasiment toutes les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE ont réalisé des progrès mesurables et importants. Seul un pays doit encore prendre des mesures pour entamer la procédure de mise en œuvre.

### **VI. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (point 5 de l'ordre du jour)**

#### **A. État de l'Accord**

16. Aucun changement n'a été signalé par le secrétariat.

#### **B. Modification de l'Accord**

17. Le secrétariat a rappelé qu'à sa 105<sup>e</sup> session, le Groupe de travail avait examiné et approuvé des modifications à l'AGR concernant les procédures d'évaluation des incidences sur la sécurité routière, les bilans de sécurité routière, la gestion de la sécurité du réseau routier et les contrôles de sécurité (conformément à la Directive 2008/96/CE de la Commission européenne sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières). Il a également rappelé que, selon l'article 7 de l'AGR, le Groupe de travail ne pouvait examiner que des modifications proposées par une Partie contractante. Le secrétariat ne pouvait transmettre une proposition de modification au Bureau des affaires juridiques de l'ONU que si une Partie contractante était identifiée comme étant à l'origine de cette proposition. Les participants ont donc invité une Partie contractante à l'Accord AGR à soumettre officiellement la proposition de modification.

18. Le Groupe de travail a examiné le document portant la cote ECE/TRANS/SC.1/2012/2, soumis par le Gouvernement hongrois, qui proposait de prolonger la route E66 de Szekesfehervar à Szolnok. Il a décidé d'adopter la proposition et a prié le secrétariat d'en informer le Bureau des affaires juridiques de l'ONU afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires en conformité avec l'article 8 de l'Accord AGR. La proposition adoptée figure en annexe au présent rapport.

19. Le Groupe de travail a examiné les possibilités d'intégrer certaines questions relatives à l'«électromobilité» dans l'Accord AGR (par exemple, les questions concernant les carburants de substitution prennent de plus en plus d'importance). Il a décidé de poursuivre l'examen de cette question à travers un échange d'informations sur les activités et les initiatives nationales dans ce domaine à sa prochaine session.

### **VII. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) (point 6 de l'ordre du jour)**

20. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du projet TEM. Un exposé détaillé de ce projet peut être consulté sur le site Web de la CEE.

## **VIII. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de la Convention**

21. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que l'état de la Convention demeurait inchangé. Le Gouvernement néerlandais a reporté son exposé sur la proposition d'étudier l'expérience acquise concernant la CMR au moyen d'un questionnaire; celui-ci serait mis au point en étroite collaboration avec l'IRU.

### **B. Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)**

22. Le Groupe de travail a été informé que l'état du Protocole à la Convention demeurait inchangé.

### **C. Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique**

23. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état actuel du Protocole additionnel. Il a rappelé que l'article 5 du Protocole additionnel stipulait que les parties intéressées par la lettre de voiture électronique devaient s'entendre sur les modalités de sa mise en œuvre. L'IRU a engagé toutes les Parties contractantes à la CMR à adhérer au Protocole additionnel, en faisant observer que la «signature électronique» constituait un obstacle majeur à une utilisation plus large de la lettre de voiture électronique (e-CMR). Le Groupe de travail a décidé d'examiner à sa prochaine session l'utilisation nationale et internationale de la lettre de voiture électronique.

## **IX. Facilitation du transport routier international (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)**

24. Le Groupe de travail a été informé par le Président du Conseil des Bureaux des modifications récemment apportées au système de la Carte verte. Des informations ont été fournies sur: la stabilité financière des membres du Conseil; la couverture géographique du système de la Carte verte; la création d'un groupe de travail spécial pour aider le Conseil des Bureaux à lutter contre la fraude aux assurances; différentes questions concernant les membres (Arménie, Azerbaïdjan, Monténégro et Kosovo); la coopération entre le Conseil des Bureaux et l'Organisation de coopération économique; l'«Accord sur la protection des visiteurs»; et un rapport de situation sur la question des conducteurs non assurés. On trouvera des précisions dans le document ECE/TRANS/SC.1/2012/1.

## **B. Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBus)**

25. Au nom du groupe informel d'experts sur OmniBus mandaté par le Groupe de travail, la Suisse a fait le point des travaux sur une proposition d'accord multilatéral sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBus). Plusieurs gouvernements soutenaient la proposition et souhaitaient parvenir le plus rapidement possible à un texte final. Le secrétariat a fait remarquer qu'il faudrait se préoccuper des ressources nécessaires au fonctionnement d'un futur comité administratif OmniBus. Le Groupe de travail a décidé de procéder de la manière suivante: le secrétariat, dès réception de la soumission officielle de la «Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBus)» par un gouvernement, donnerait le texte à traduire dans les langues officielles de la CEE, ferait distribuer le projet de texte et programmerait une session de trois jours à Genève en juin 2013 pour finalisation du texte. Après quoi, le secrétariat communiquerait le texte révisé à toutes les missions permanentes des États membres de la CEE pour que les autorités nationales compétentes puissent faire part de leurs observations. Le document révisé ainsi que les observations reçues par le secrétariat serviraient de point de départ aux débats du Groupe de travail à sa prochaine session.

## **C. Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises**

26. Le Groupe de travail a été informé des résultats de l'examen réalisé par un groupe informel d'experts, conduit par la Turquie, du «projet de convention visant à aligner les accords bilatéraux relatifs au transport international routier sur les dispositions obligatoires des instruments multilatéraux régissant le transit routier international». Il a chargé le secrétariat d'adresser un courrier (électronique) à toutes les missions permanentes des États membres de la CEE pour solliciter leurs observations sur le «projet de convention». Les observations devaient être communiquées au secrétariat, avec copie adressée à un correspondant désigné par le Gouvernement turc; la date limite pour ces observations a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2012. Le Groupe de travail a également demandé au secrétariat de réserver une salle pour accueillir la réunion d'un groupe informel d'experts le 1<sup>er</sup> mars 2013, à l'occasion de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs.

## **D. Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport**

27. Le Groupe de travail a examiné les questions de transport et de passage des frontières en rapport avec l'origine des marchandises, les contrôles aux frontières et les autorisations de transport routier. Le Gouvernement polonais a présenté un document informel n° 1, qui décrivait les problèmes liés au contrôle d'opérations bilatérales de transport de marchandises par les autorités de certains pays n'appartenant pas à l'UE qui semblaient classer indûment ces opérations dans la catégorie des opérations de transport vers un pays tiers. Après débat, le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session, sur la base de contributions des parties intéressées, dans le souci de faciliter une circulation internationale légitime des marchandises. Le Gouvernement polonais a dit qu'il pourrait prendre l'initiative de créer un groupe informel d'experts sur la question. Le Groupe de travail l'a invité à présenter formellement un document donnant des précisions sur les futurs travaux de ce groupe informel d'experts.

## **X. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau (point 9 de l'ordre du jour)**

28. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la situation actuelle concernant l'établissement d'un groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité aux passages à niveau, dont il espérait que le Comité exécutif de la CEE pourrait envisager d'entériner la création au début de l'année prochaine.

## **XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)**

29. Le Groupe de travail a été invité à envisager de participer au Forum (annuel) de discussion sur la sécurité des transports intérieurs, qui se tiendrait le 15 février 2013 à Genève et aurait pour thème: «Des aires de stationnement sûres».

## **XII. Élection du Bureau (point 11 de l'ordre du jour)**

30. Le Groupe de travail a élu les membres de son bureau pour la période allant de novembre 2012 à octobre 2014. M. B. Oudshoorn (Pays-Bas) a été réélu Président du Groupe de travail, M<sup>me</sup> N. Tufekcioglu (Turquie) a été élue Vice-Présidente et M. R. Symonenko (Ukraine) a également été élu Vice-Président.

## **XIII. Dates de la prochaine session (point 12 de l'ordre du jour)**

31. La prochaine session du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 28 au 30 octobre 2013.

## **XIV. Adoption de décisions (point 13 de l'ordre du jour)**

32. Le Groupe de travail a adopté la liste des décisions prises à sa 107<sup>e</sup> session.



## Annexe

### **Modifications à apporter à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)**

Le Gouvernement hongrois a proposé de prolonger la route E66 de Szekesfehervar à Szolnok, et par là même de modifier l'annexe I de l'Accord AGR comme suit:

**E66 Fortezza – St. Candido – Spittal – Villach – Klagenfurt – Graz – Veszprém – Székesfehérvár – Dunaújváros – Kecskemét – Szolnok.**

Le Groupe de travail a adopté la proposition conformément à l'article 8 de l'Accord AGR.

---